



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS ^{NOS} 2018-564 ET 2018-571

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2018 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2018-571 CONCERNANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES

Ce règlement vise à encadrer l'attribution et la gestion des numéros d'immeubles sur le territoire de la Ville.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 novembre 2018 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2018-564 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Ce règlement énonce les principales valeurs éthiques de la Ville, les règles qui doivent guider la conduite de ses employés ainsi que les sanctions qui peuvent être imposées par celle-ci en cas de manquement aux règles, et ce, dans le respect du contrat de travail applicable.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles au Service du greffe situé à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 14 novembre 2018

Le greffier adjoint,
Olivier Trudel, avocat
www.ville.st-augustin.qc.ca